



L'autopartage

► Avoir une voiture sans avoir de voiture

Plutôt que de disposer d'une voiture personnelle qui reste l'essentiel du temps au parking, l'utilisateur d'autopartage dispose d'une voiture en fonction de son besoin. Le reste du temps, la voiture est utilisée par d'autres membres (...). Les tarifs horaires et/ou kilométriques et les éventuels frais d'abonnement comprennent l'ensemble des coûts liés au véhicule.

source : wikipédia

Une Société Coopérative d'Intérêt Collectif

► Le choix de la SCIC

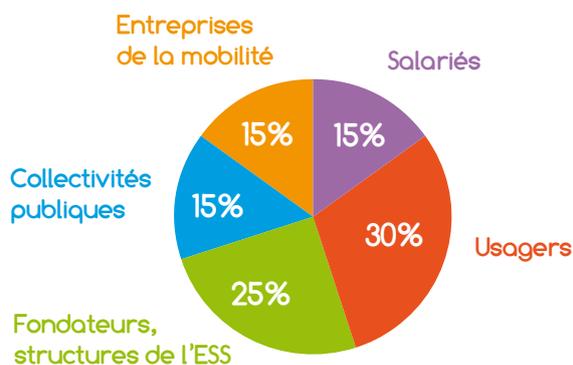
Née en 2010 de la fusion de l'association Alpes autopartage et du service Car Liberté, Cité Lib' est une marque de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Alpes autopartage. La Société Coopérative d'Intérêt Collectif est une forme d'entreprise coopérative qui permet d'associer autour du même projet des acteurs multiples.

Usagers, collectivités publiques, entreprises, acteurs de la mobilité, associations et salariés sont associés à la vie de l'entreprise, la définition des orientations du service et aux décisions de gestion. Soumise aux impératifs de bonne gestion et d'innovation, l'entreprise poursuit une activité marchande sans but lucratif garantissant le maintien des résultats dans l'entreprise sous forme de réserves impartageables et une répartition démocratique du pouvoir sur la base du principe 1 personne = 1 voix.

► La SCIC Alpes autopartage

Les Sociétaires de la SCIC Alpes autopartage sont répartis en 5 collèges :

Chaque collège vote à la proportionnelle. Au sein de chaque collège, un associé = 1 voix, quel que soit le nombre de parts qu'il possède.



Répartition des droits de vote par collège au sein de la SCIC Alpes autopartage

En octobre 2013,
la SCIC Alpes autopartage
rassemble :



158
souscripteurs



500
parts sociales

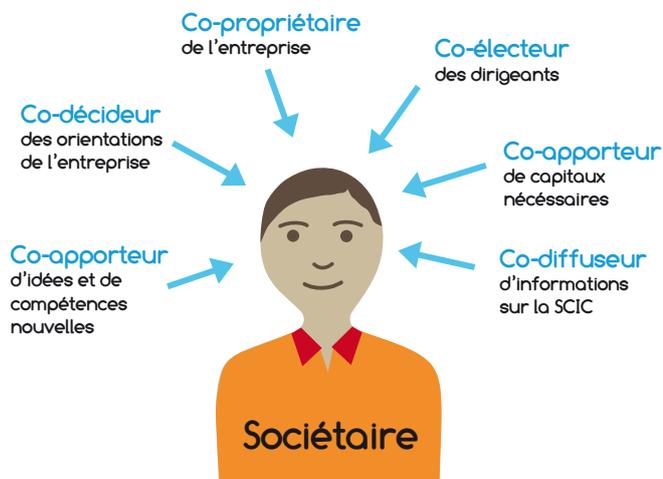


375 K€
de capital

Devenir sociétaire

En devenant sociétaire, vous adhérez au projet de Cité lib et avez la possibilité de vous impliquer dans le fonctionnement de la structure et participer à son développement.

► Pourquoi devenir sociétaire ?



► Comment devenir sociétaire ?

En souscrivant une ou plusieurs parts sociales.

Pour cela, il vous suffit d'envoyer le bulletin de souscription ci-dessous rempli, accompagné de votre règlement à :

Cité lib
28 rue Denfert Rochereau
38000 GRENOBLE

Le montant d'une part sociale s'élève à 750 €, payable en 3 fois.

La souscription permet de bénéficier d'un crédit d'impôts sur le revenu de 18% du montant de la part sociale.

www.citilib.com
contact@citilib.com

renseignements au 09 64 37 89 90

Bulletin d'engagement de souscription, Parts sociales SCIC Alpes Autopartage



Je soussigné,

Nom prénom

résidant (Adresse)

commune code postal

né(e) le (jj/mm/aa), à (commune et département)

- souhaite devenir sociétaire de la SCIC Alpes Autopartage au titre de personne physique dans la catégorie des Usagers/bénéficiaires

- m'engage à faire apport à la société de la somme de euros (en toutes lettres), soit € (en chiffres), se traduisant par la souscription de parts sociales (en chiffres) d'un montant de **750€** la part.

- autorise la SCIC Alpes Autopartage à m'adresser par courrier électronique toute convocation aux assemblées, ainsi que tout document ayant trait à la SCIC. Oui Non

Adresse e-mail :

Fait à le

Signature